

FOGAL refrigeration



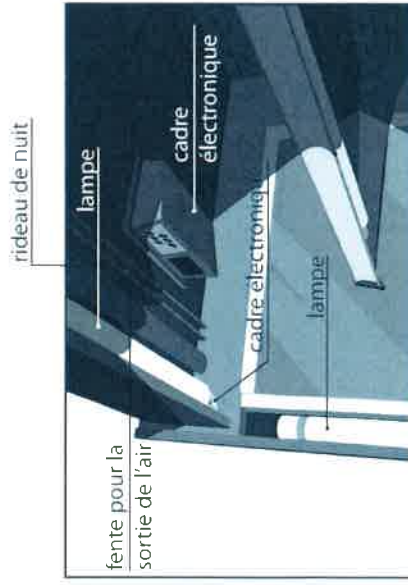
Istruzioni d'uso originali
Fogal's manual for the user
Mode d'emploi original
Gebrauchsanweisungen
Gebruiksaanwijzingen

**Nous vous prions de lire et conserver cet manuel avec
la vitrine réfrigérée**



INDEX GENERAL

1. Spécifications générales
2. Réclamations
3. Garantie
4. Informations générales
5. Installation
6. Mise en marche
7. Nettoyage et maintenance
8. Problèmes de fonctionnement
9. Informations pour la collecte, le traitement et l'écoulement du produit



ill. > 1

modèles:

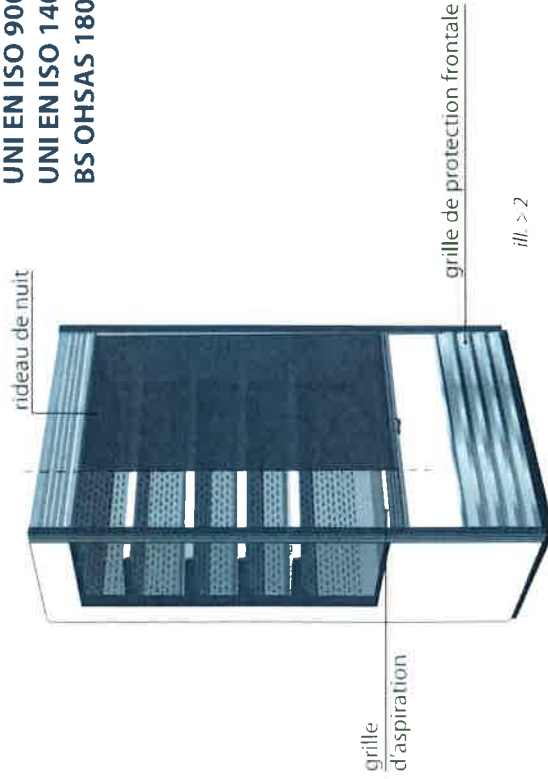
Alaska
Casanova
Clipper
Oriental

Certifications

CE, TUV (si prévu)

Certifications de l'entreprise:

UNI EN ISO 9001
UNI EN ISO 14001
BS OHSAS 18001



ill. > 2

1. SPECIFICATIONS GENERALES

Les spécifications générales comme dimensions, capacité, accessoires etc. sont indiquées sur le catalogue de vente.

Nous vous prions de lire avec attention cet manuel pour garantir un fonctionnement correct de la vitrine et pour éviter des dégâts à personnes ou choses. Cet appareil n'est pas indiqué pour être utilisé par des personnes (et enfants) avec des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou sans expérience et connaissance.

Ces personnes doivent être contrôlées ou instruites sur l'usage de l'appareil par une personne responsable de leur sécurité.

Les enfants doivent être contrôlés pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

Le producteur n'est pas responsable pour les dégâts causés par la non-observation des normes d'usages et manutention.

2. RECLAMATIONS

A l'arrivée de la vitrine nous vous prions de la contrôler avec attention pour vérifier son état et pour vérifier l'absence de dégâts de transport.

Déballer la vitrine et vérifiez que toutes les accessoires indiqués sur le document de transport soient livrés avec elle.

Dans le cas de dégâts de transport nous vous prions de les communiquer au chauffeur et les indiquer sur le document de transport.

D'ici trois jours il faut aussi les confirmer à la société de transport par lettre recommandée.

Toutes autres réclamations doivent parvenir à Fogal Refrigerations dans les huit jours après la livraison de la marchandise et pas plus tard.

3. GARANTIE DU FOURNISSEUR

- a. Le Fournisseur garantit la conformité de la marchandise fournie avec ce qui a été expressément fixé. La garantie contre tout vice est limitée aux seuls défauts des produits dus à des problèmes de projet, de matériel ou de construction imputables au Fournisseur et ne s'applique pas dans le cas où le Client ne serait pas en mesure de prouver d'avoir effectué une utilisation, une manutention et une conservation correctes de la marchandise.
- b. La garantie a une durée limitée à vingt-quatre mois - parties électriques exclues - à partir de la date de livraison, et est soumise à la déclaration réglementaire faite par le Client, aux termes de l'article 5, ainsi qu'à la demande écrite faite au Fournisseur d'effectuer une intervention sous garantie.
- c. En vertu de la susdite demande, le Fournisseur pourra choisir entre les options alternatives suivantes: a) fournir gratuitement Départ Usine au Client la marchandise du même genre, et en quantité correspondant à celle déclarée défectueuse ou non conforme à ce qui a été convenu; b) ou réparer à ses propres frais la marchandise défectueuse ou la modifier si elle n'est pas conforme aux conditions requises indiquées dans le Contrat; c) ou rembourser le client, en lui versant une somme équivalant aux frais de réparation ou modification de la marchandise; d) ou signifier par écrit la résiliation du Contrat, en remboursant le prix de la marchandise fournie en échange de la restitution de celle-ci.
- d. L'éventuel dédommagement au Client ne pourra en aucun cas être supérieur au prix de la facture de la marchandise contestée.
- e. La garantie ci-convenue est absorbante, remplace les garanties légales contre vices et défauts et exclut toute autre responsabilité possible de la

part du Fournisseur, même causée par la marchandise fournie. Une fois la garantie écoulée, aucune demande ne pourra être effectuée auprès du Fournisseur.

4. INFORMATIONS GENERALES



ill. > 3

CONDITIONS AMBIANTE*
endroit protégé
température Max 25°C
Humidité relative Max. 60%
Illumination 100 lx

Nos vitrines sont classifiées dans la classe climatique 3. Pour un fonctionnement correct il est nécessaire garder les conditions de l'ambiance de l'endroit où la vitrine sera installée entre les limites indiquées (voir tableau*).

Si ces indications ne sont pas observées, on pourra avoir des problèmes comme consommation excessive, formation de la glace sur l'évaporateur ou non

maintien de la température. La vitrine doit être installée en un endroit sec, loin de sources de chaleur ou de courants d'air.

Elle ne doit pas être installée à côté de portes, fenêtres, sources de chaleur ou goulotte d'air (voir ill. 3).

Si ces indications ne seront pas respectées, on pourra avoir les problèmes mentionnés au dessous.

« L'évaporation de l'eau de dégivrage est automatique ».

Pour les modèles sans groupe logé il est nécessaire prévoir un raccordement pour l'écoulement de l'eau de dégivrage.

Il est formellement interdit de placer n'importe quelle choses sur la partie supérieure de la vitrine.

La distance entre la vitrine et le mur (ou n'importe quel objet qui puisse empêcher la circulation d'air autour de la vitrine même) doit être de au moins 8 cm.

Il est formellement interdit de placer n'importe quelle choses sur la partie supérieure de la vitrine.

Utiliser les entretoises fournies sur la partie postérieure de la vitrine.

Une circulation d'air insuffisante autour de la vitrine peut causer la formation de la buée et problèmes pour le rendement frigorifique.

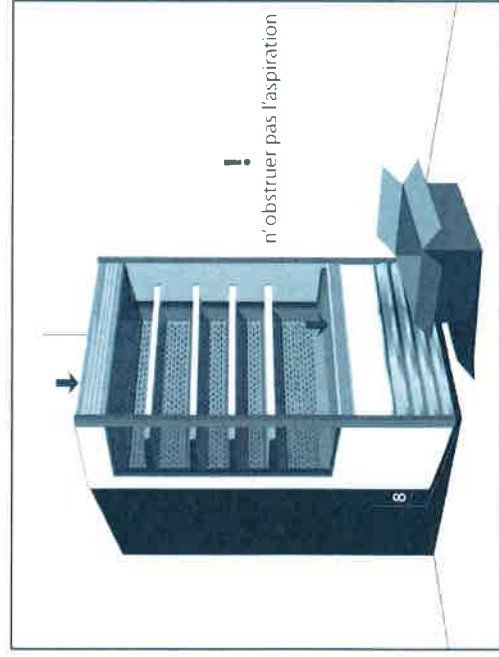
N'obstruer pas les grilles de aération, aspiration et la fente pour la sortie de l'air (voir ill. 4).

Niveau sonore

Le niveau sonore des vitrines ne dépasse pas les 70 dB(A)

Transport

Les vitrines réfrigérées sont fournies avec quatre supports métalliques qui permettent l'usage d'un transpallet ou un chariot élévateur pour les enlever ou déplacer.



ill. > 4

5. INSTALLATION

Après avoir déballé le meuble, enlever les supports d'expédition comme indiqué dans les instructions attachées au mode d'emploi.

Attention : pendant l'enlèvement des supports on peut se vérifier une condition momentanée de stabilité précaire. Il faut prêter attention et enlever obligatoirement tous les quatre supports.

Si, après ça, il faut de nouveau déplacer le meuble, il faudra fixer de nouveau les supports en suivant les instructions fournies.

Fixer les entretoises fournies sur la partie antérieure de la vitrine comme indiqué dans les instructions attachées au mode d'emploi.

Une fois le meuble a été positionné dans la siège définitive et si le sol n'est pas parfaitement plane il faut bien régler les quatre petit pieds pour garantir la stabilité optimale du meuble.

Pour toutes les opérations mentionnées dans les points 4 et 5, l'opérateur doit bien s'assurer que tous les personnes pas autorisées ou sans protections doivent respecter la distance de sécurité des vitrines surtout pendant le déplacement ou la levée des supports métalliques.

Branchement électrique

Le système électrique de l'endroit où la vitrine doit être installée doit être en conformité avec le règlement et les codes de sécurité en vigueur.

L'alimentation électrique de la vitrine doit être indépendante des autres alimentations et elle doit être protégée avec un sectionneur adéquat et avec une prise de terre.

L'impédance maximum permise par le système est $Z_{max} = 0,049 \Omega$
Vérifier avec la société de distribution de l'énergie électrique que l'impédance maximum du réseau ne dépasse pas cet valeur.

Il faut respecter les indications de tension et fréquence indiquées sur l'étiquette qui se trouve sur la partie postérieure de la vitrine.

Si le câble d'alimentation est endommagé, il faut le remplacer par un autre câble ou kit spéciale disponible chez le producteur ou le service après vente.

Comme raccorder un groupe à distance

- a. Le groupe à distance doit être installé seulement par des techniciens qualifiés.
- b. Le groupe à distance sera proportionné à la puissance frigorifique de la vitrine et à la distance entre la vitrine et le groupe même.
- c. Le groupe à distance sera alimenté électriquement par une ligne à lui réservée.
- d. Les bornes nr. 9 et 10 du cadre de distribution sont les contacts pour l'arrêt et la départ du compresseur. Il faut utiliser ces contacts pour relier le groupe à une ligne mais pas pour l'alimenter.
- e. Les bornes du cadre de distribution n'ont pas des vis mais ils sont fournis d'un système de branchement/bloc rapide des câbles. Voir les instructions attachées de la maison productrice.

6. MISE EN MARCHÉ

Pour mettre en marche une vitrine avec groupe logé il est suffisant brancher la fiche avec la prise de courant.

Le régulateur électronique est déjà programmé pour garantir un fonctionnement conformément à la classe de température produit de la vitrine.

Assurez-vous que la classe de température soit conforme au produit à conserver (voir les catalogues et les tableaux techniques).

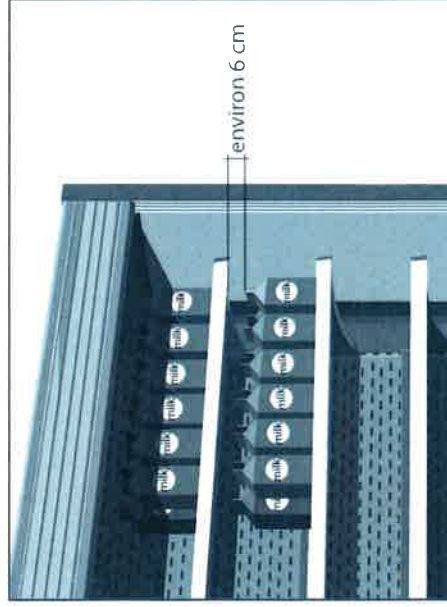
Les cycles de dégivrage sont complètement automatiques et programmés

pour un climat ambiante moyen.
Dans le cas de conditions particulières (p.e. climat avec beaucoup de humidité) il pourra être nécessaire d'augmenter la fréquence des dégivrages (voir le manuel d'usage du cadre électronique).

En tous cas il est préférable contacter le revendeur.
Une programmation qui n'est pas correcte peut provoquer la défaillance de la vitrine.

Pour obtenir un fonctionnement optimal de la vitrine il faut installer toutes les étagères fournis et s'assurer qu'ils soient en contact avec le dossier de la vitrine.

Il faut aussi distribuer uniformément les aliments à conserver.
Chaque étagère ne doit être complètement rempli; il faut respecter un espace de environ 6 cm entre la marchandise et l'étagère supérieur (voir ill.5).



ill > 5

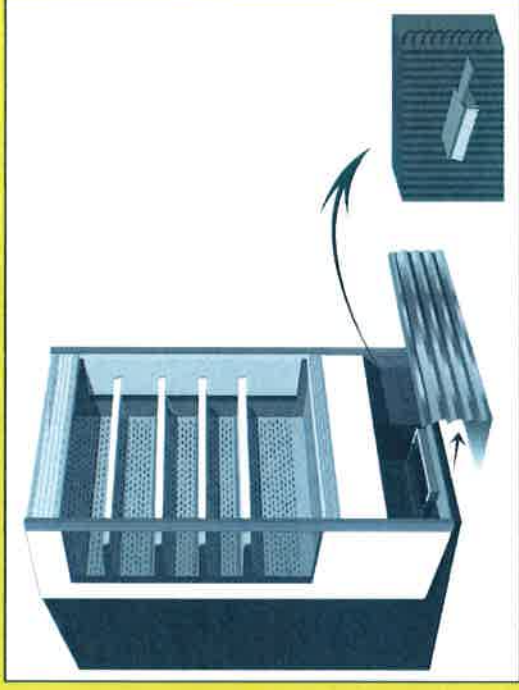
Une surcharge ou, au contraire, une sous-charge de la vitrine ne permet pas le fonctionnement correct de la vitrine même.
Ne dépassez pas le poids de 40 kgs pour chaque étagère et distribuez-le uniformément.

Dans le cas de vitrines avec les étagères en verre, le poids maximum supportable est réduit à 20 kgs.

important : Une vitrine réfrigérée n'est pas destinée à réfrigérer des produits alimentaires périssables mais elle est destinée à garder la température des produits à laquelle ils ont été introduits.

Ne laissez pas les produits alimentaires sur les palettes dans ou hors du magasin. La marchandise doit être transportée et donc chargée dans la vitrine le plus vite possible.

7. NETTOYAGE ET MAINTENANCE



ill. > 7

Avant de procéder au nettoyage périodique ou à l'entretien ordinaire et extraordinaire du meuble, il faut s'assurer de bien débrancher la vitrine. Il faut que le câble et la prise soient bien visibles par le technicien par n'importe quel point.

Si ça n'est pas possible à cause de la structure ou de l'installation de la vitrine il faut prévoir une déconnection avec un système de blocage en position d'isolation.

Les parties intérieures et extérieures de la vitrine peuvent être nettoyées en utilisant de l'eau tiède et une solution de savon au 5% (savon de Marseille ou



ill. > 6

Si la vitrine est fournie avec le rideau de nuit, nous vous prions de le dérouler toujours pendant la fermeture du magasin pour économiser de l'énergie (voir ill.6).

savon neutre).

N'utiliser pas des détergents agressifs et essuyer la vitrine avec un linge humide (un linge sec cause des charges électrostatiques).
Eviter aussi de nettoyer la vitrine avec des jets d'eau.

Veillez lire attentivement


REVETEMENTS EN ACIER INOX

Pour garantir la durée et le maintien des revêtements en acier inox, il est très important de nettoyer la vitrine avec des produits spécifiques qui détergent et qui créent une barrière protectrice.

Il est fondamental de nettoyer le plus tôt possible toutes les taches de saleté, surtout s'il s'agit de restes alimentaires.

Il est fondamental de ne pas laisser sur les étagères des matériels ferreux.

En absence d'un correct entretien des revêtements inox, le matériel peut se détériorer et on peut se former des taches indélébiles.

 **Au moins chaque deux mois, nettoyer le condenseur et enlever la poudre, toiles d'araignée etc. en utilisant une brosse ou un aspirateur.**
Cette opération est fondamentale pour un fonctionnement correct et durable de la vitrine ! (voir ill.7).



LES ALIMENTS CONSERVÉS DANS LES VITRINES DOIVENT ÊTRE CONDITIONNÉS

 **Dans le cas où se présentait une perte de produit alimentaire dans la vitrine, il faudrait bien nettoyer promptement et soigneusement toute la surface.**

Si nécessaire, enlever l'étagère de fond et, avec l'aide de personnel compétent, dévisser la tôle porte ventilateurs et nettoyer la cuve de la vitrine.

En omettant cette opération, on peut risquer la contamination de toute la surface de la vitrine par le produit détérioré.

REPLACEMENT DE LA LAMPE D'ÉCLAIRAGE

Pour remplacer une lampe d'éclairage dans la cas qu'elle ne fonctionne pas, il est nécessaire suivre les instructions suivantes :

- a. Débrancher la vitrine
- b. Enlever la protection en plastique de la lampe
- c. Tourner le tube fluorescent jusqu'au son détachement du porte-lampe
- d. Monter le nouveaux tube fluorescent en vérifiant qu'il soit le même (type et wattage) du tube remplacé.
- e. Remonter la protection en plastique de la lampe
- f. Brancher la vitrine.

Dans le cas d'illumination verticale sur les montants verticaux des joues il est nécessaire suivre les instructions suivantes :

- a. Débrancher la vitrine
- b. Détacher la protection en plastique en faisant levier avec un doigt sur la partie en haute de la protection même.
- c. Détacher le néon des deux petits supports en inox. Rappelez bien sa posi-

- tion pour le remonter de nouveau.
- d. Pour détacher le néon tirez vers l'extérieur les deux supports blancs qui se trouvent aux deux extrémités du néon même.
 - e. Substituer le néon. Il faut faire attention que le nouveau néon soit du même modèle et watts du néon endommagé.
 - f. Accrocher de nouveau le néon aux deux supports blancs.
 - g. Monter de nouveau la protection en plastique. Le premier côté qui doit glisser sur la guide est la côté avec la languette la plus courte. Avec une pression légère il est possible maintenant de faire glisser sur la guide aussi la deuxième côté.
 - h. Brancher de nouveau la vitrine.

8. PROBLEMES DE FONCTIONNEMENT

A > la vitrine ne démarre pas

- Contrôler d'avoir bien branché la prise d'alimentation
- Contrôler l'état de l'interrupteur général
- Contrôler qu'on ne se trouve pas dans un cas de coupure d'électricité général

B > la vitrine ne fait pas assez de froid

- Contrôler que le condenseur soit bien propre
- Contrôler que les étagères et les aliments soient bien fixés et chargés
- Contrôler que la vitrine ne soit pas installée à côté de sources de chaleur ou de courants d'air
- Contrôler que les grilles d'aspiration et de sortie d'air ne soient pas obstruées.

9. INFORMATIONS POUR LA COLLECTE, TRAITEMENT ET ÉCOULEMENT DU PRODUIT.

Conformément aux dispositions contenues dans l'article 13 du décret-loi 151 du 25.07.2005 relatives aux directives communautaires 2002/95/CE, 2002/96/CE et 2003/108/CE sur la réduction de l'usage des substances dangereuses dans les appareils électriques et électroniques ainsi que l'écoulement des déchets, on va fournir les informations suivantes:

- a. Les appareils électriques et électroniques qui peuvent être considérés comme « déchets » (DEEE) selon l'article nr. 6 ch.1/a du décret-loi nr.22 du 05.02.1997, ne peuvent pas être considérés comme des « déchets urbains » et doivent être écoulés par des systèmes de collecte sélective.
- b. Pour la collecte et l'écoulement de ces déchets, on prévoit leur livraison gratuite au distributeur du produit au moment de l'achat du nouveau appareil à raison de 1 :1.
- c. Le symbole appliqué sur le produit (image barrée d'une poubelle avec des roulettes) veut indiquer que les composants qui se identifient avec EEE (équipements électriques et électroniques) doivent être écoulés par un système de collecte sélective.
- d. L'écoulement abusif de ces déchets sera puni selon les sanctions indiquées dans l'article 16 du Décret-loi 151 du 25.07.2005 déjà mentionné.

Il est très important rappeler que les substances contenues dans les appareils mentionnés peuvent être cause de graves dommages à l'environnement et à la santé.